

N°2026-017

Des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de membres votants : 18

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation :

13/04/2026

Date d'affichage de la convocation :

13/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BEYRIES, BIANCHI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FABE, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absent excusé: Monsieur DALL'AVA.

Objet de la délibération :

**BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT PEYRONDUGUET 3**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Fonctionnement

Dépenses : 366 666,46 €.

Recettes : 366 666,46 €.

Investissement

Dépenses : 359 788,32 €.

Recettes : 359 788,32 €.

**TOTAL BUDGET**

Fonctionnement

Dépenses : 366 666,46 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Recettes : 366 666,46 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Investissement

Dépenses : 359 788,32 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Recettes : 359 788,32 €. (dont 0,00 €. de RAR)

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 24 avril 2026  
La Maire,  
V. BUSIPELLI-BEYRIES

